



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)

de THIERS DORE ET MONTAGNE

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Entre

La Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, représentée par son Président, M. Tony BERNARD, ci-après désignée sous le terme « la Communauté de communes »,

Et

Le CIAS THIERS DORE ET MONTAGNE, représentée par son Président M. Tony BERNARD, et après désigné sous le terme « CIAS »,

Et

La ville de THIERS, représentée par son Maire M. Stéphane RODIER, ci-après désignée sous le terme la « commune »,

Et

L'État, représenté par M. Joël MATHURIN, Préfet du Puy-de-Dôme, ci-après désigné sous le terme « l'État », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La communauté de communes de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ont souhaité poursuivre l'engagement initié en 2021 puis prolongé en 2022 et reconduit en 2023 avec la contractualisation avec l'Etat d'un nouveau contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI).

Le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) vise à améliorer la vie des primo-arrivants, en particulier les bénéficiaires de la protection internationale, en levant les freins à l'intégration. Il s'appuie sur les politiques publiques portées à la fois par la Communauté de communes et la Ville, dans le cadre des 5 axes présentés par l'instruction de la Direction interministérielle pour l'Accès à la Nationalité (DIAN) du 25 janvier 2022 : L'intégration par l'emploi doit constituer une priorité absolue,

- Les bénéficiaires de la protection internationale et les femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière,
- La société civile a un rôle essentiel pour assurer une intégration réussie,
- La dynamique des Territoires d'intégration avec les collectivités locales doit être étendue et encore approfondie,
- La Politique d'intégration des étrangers requiert une forte implication du corps préfectoral, sur la base d'un diagnostic et d'une feuille de route partagée

Cette démarche s'inscrit également dans les objectifs du Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2023.

Ce contrat s'adresse à un public spécifique : les étrangers primo-arrivants signataires du CIR depuis moins de 5 ans. Les primo-arrivants sont des ressortissants d'un pays tiers à l'UE (extra-européens), séjournant régulièrement en France pour motifs familiaux (exemples : titres « vie privée, vie familiale »), professionnels (exemples : titres de « salariés »), humanitaires (titres « étrangers malades ») et ayant vocation à s'installer durablement. Ils incluent en particulier les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire, apatrides) qui restent le public prioritaire. Les bénéficiaires d'une protection temporaire (déplacés ukrainiens) sont également concernés au regard de l'évolution du contexte en 2022. Ne sont pas des primo-arrivants : étudiants internationaux, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés, étrangers en situation irrégulière.

Par leur participation, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne, le CIAS Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers réaffirment leur volonté d'œuvrer en faveur de l'intégration des publics primo-arrivants en mobilisant les dispositifs de droit commun ou les dispositifs spécifiques et en impliquant l'ensemble des acteurs, institutionnels, privés et associatifs.

Ce présent contrat formalise un cadre global et partenarial partagé à l'échelle du territoire en direction d'un public aux problématiques spécifiques liées à des parcours. L'objectif recherché est de développer l'autonomie et l'intégration des personnes primo-arrivantes qui souhaitent s'installer durablement sur le territoire et proposer un projet global innovant avec un accompagnement social renforcé, articulé avec les services et actions de droit commun.

ARTICLE 1 – Objet du contrat

Les parties contractantes s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants – dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) – par le biais d'actions détaillées en annexe, sur les axes suivants :

- 1.1. Axe 1 – Soutenir l'accompagnement global renforcé
- 1.2. Axe 2 – Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue
- 1.3. Axe 3- Améliorer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi

Le contenu de ces axes s'articule en complément des actions menées dans le cadre des politiques d'accompagnement de droit commun, dont le programme d'accompagnement global et individualisé pour les réfugiés (AGIR).

ARTICLE 2 – Pilotage et suivi de la démarche

Le portage et la coordination du Contrat territorial seront menés par le CIAS de Thiers Dore et Montagne.

Le suivi sera assuré par une instance de pilotage réunissant la Communauté de communes avec son CIAS, la Ville de Thiers avec son CCAS, l'Etat (la sous-préfecture de Thiers et la DDETS), la Direction Territoriale de l'OFII et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'Education Nationale.

ARTICLE 3 – Durée du contrat

Le contrat est conclu **pour une durée d'un an** à compter de sa signature. Cette dynamique pourra être poursuivie dans le cadre d'un nouveau contrat en fonction des résultats de l'évaluation prévue à l'article 7.

ARTICLE 4 – Montant de la contribution financière de l'Etat [et le cas échéant de la collectivité territoriale]

L'État contribue financièrement pour un montant maximal de **40 000 euros**. Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

La communauté de communes de Thiers Dore et Montagne participe à hauteur de 6 335 euros.

Ces participations financières viendront compléter le reste à réaliser 2022 à hauteur de 28 354 €.

ARTICLE 5 – Modalités de versement de la contribution financière

Pour l'année 2023, l'État verse un montant de 40 000 euros à la signature du contrat.

Cette dépense est imputée sur les crédits du budget 2023 de la mission « Immigration, asile et intégration », programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », action 12, sous-action 02 **pour compléter l'action qui sera poursuivie jusqu'en juin 2024.**

- **code activité 010402020101 (apprentissage de la langue) : €**
- **code activité 010402020103 (accompagnement global) : €**

La contribution financière est créditée au compte du CIAS selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de :

Nom du titulaire du compte : CIAS HIERS DORE ET MONTAGNE

N°IBAN FR16 3000 1008 15H6 3400 0000 090

BIC BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Puy-de-Dôme. Le comptable assignataire de la dépense est directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 6 – Référencement des actions

Les parties s'engagent à référencer les actions financées dans le cadre de ce contrat sur la plateforme <https://www.refugies.info>.

ARTICLE 7 – Évaluation

Les services déconcentrés de l'État procèdent à une évaluation contradictoire avec la commune et la Communauté de communes de la réalisation du contrat auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, comprenant notamment les valeurs atteintes pour chaque indicateur mentionné dans les fiches-actions en annexe.

Dans ce cadre, la commune et la Communauté de communes s'engagent à renseigner le questionnaire d'évaluation, comportant les indicateurs figurant dans les fiches-actions en annexe, qui lui sera transmis par les services déconcentrés de l'État dans l'année suivant la signature du présent contrat.

ARTICLE 8 – Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

ARTICLE 9 – Annexes

L'annexe « Axes du CTAI » fait partie intégrante du présent contrat.

ARTICLE 10 – Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand après la recherche d'une solution amiable.

Thiers, le 30 novembre 2023

Le Président de la Communauté de communes

Le Vice-Président du CIAS

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Jean Pierre DUBOST

Le Maire de Thiers

Le Préfet

Stéphane RODIER

Joël MATHURIN

ANNEXE – Axes du CTAI

FICHE ACTION AXE 1

Axe n° 1 : Favoriser l'accompagnement social renforcé individuel et collectif

Malgré la mobilisation des acteurs locaux ou des actions ou des dispositifs, l'accompagnement de droit commun s'avère insuffisant pour assurer la réussite de l'intégration des réfugiés. Selon leur parcours d'exil, ce public demande un accompagnement spécifique afin d'acquérir une autonomie et de s'inscrire durablement dans le territoire.

Opérateur :

Le CIAS de Thiers Dore et Montagne avec le recrutement d'un travailleur social à mi-temps
L'association CeCler pour la poursuite et le développement de l'action engagée.

Partenaire(s) :

Les collectivités territoriales et leurs services dont le CCAS de Thiers, la Maison des Solidarités de Thiers
Les associations, les dispositifs et structures sur le territoire

Public-cible : 30 personnes primo-arrivant, BPI, BPT

Description de l'action :

L'accompagnement global renforcé permet de proposer un parcours cohérent et coordonné aux publics accompagnés sur les thématiques : hébergement, accompagnement à la vie quotidienne dans le logement, accompagnement global du ménage hébergé, accompagnement vers l'emploi. Cet accompagnement sera poursuivi jusqu'en juin 2024 avec l'association CeCler et accompagné par un travailleur social à mi-temps au CIAS de Thiers Dore et Montagne. Ce dernier sera associé dans le cadre de ces missions dans l'orientation et l'accompagnement des publics.

Cet accompagnement vise à lever l'ensemble des freins pouvant mettre à mal la situation des personnes avec une démarche de « l'aller vers » et de « faire avec » et s'appuiera sur le dispositif existant et en lien avec les différents acteurs.

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement et d'accompagner dans les différentes démarches administratives, à la gestion budgétaire, habiter son logement à l'emploi, le scolaire, la parentalité, l'apprentissage du français, logement, sport et culture...

Coût prévisionnel jusqu'à juin 2024 :

CIAS : 0,20 ETP, frais de route : 4 500 €

CECLER : 0,50 ETP, frais de route, frais d'interprétariat : 10 392 €

Indicateurs :

Nombre total d'étrangers éligible bénéficiaires de l'action

Coût total de l'action

Nombre de ménages d'étrangers éligibles ayant pu accéder à un logement pérenne

Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi (est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante)

Nombre de sollicitations des personnes aux acteurs et dispositifs locaux

Autonomie dans le suivi médical, la parentalité et le suivi à la scolarité

Nombre d'évènements sportifs et culturels auxquels les bénéficiaires ont participé.

FICHE ACTION AXE 2**Axe n° 2 : Favoriser l'apprentissage du français**

La méconnaissance de la langue est un frein majeur à l'intégration des étrangers primo arrivants. Favoriser l'apprentissage linguistique permet de lutter contre l'isolement notamment des femmes et des publics en situation de vulnérabilité, de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi.

Opérateurs :

La plateforme ALF « Apprendre le français en Auvergne » (FIT Formation)
 Prestataire à déterminer pour la formation linguistique à visée professionnelle
 FJT Atrium à Thiers

Partenaire(s) :

Le CIAS de Thiers Dore et Montagne et l'association CECLER pour l'orientation des publics vers les actions existantes

L'OFII

Les collectivités territoriales et leurs services dont le CCAS de Thiers, la Maison des Solidarités de Thiers

Les associations, les dispositifs et structures sur le territoire

Public-cible : 20 personnes primo-arrivants,

Description de l'action :

Dans le cadre de la signature du CIR, un test de positionnement linguistique est réalisé et les étrangers primo-arrivants s'engagent à participer à une formation linguistique dont les besoins et la durée sont définis en référence au niveau de langue A1 du CERV.

Après un état des lieux réalisé en 2023, la plateforme ALF « Apprendre le Français en Auvergne » (Fit Formation) sera mis en place lors du dernier trimestre 2023 qui réalisera l'évaluation et l'orientation des personnes. Deux ateliers linguistiques à visée professionnelle compléteront également l'offre existante et qui permettront de capter de nouveaux publics. Enfin, les ateliers à visée sociale à l'Atrium seront également cofinancés.

L'objectif est de diversifier et mieux adapter l'offre de formation linguistique à la diversité des besoins des étrangers primo-arrivants sur le territoire.

Coût prévisionnel jusqu'en juin 2024 : 51 345 €

Ateliers à visée socio professionnel : 31 443 € pour 20 personnes

FJT ATRIUM ateliers à visée sociale : 4 502 €

Plateforme ALF Auvergne : 17 000 €

Indicateurs :

Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action

Coût total de l'action

Nombre d'heures de formation dispensées, nombre de personnes assidues,

Nombre de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation (évaluation par FIT)

FICHE ACTION AXE 3

Axe n° 3 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi

Les étrangers primo arrivants connaissent des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et/ou la reconnaissance de leurs compétences, pas toujours bien prises en charge par les dispositifs de droit commun.

Opérateur :

L'association CeCler

Partenaire(s) :

Pôle emploi

La mission locale

Les entreprises locales

Les collectivités territoriales et leurs services dont le CCAS de Thiers, la Maison des Solidarités de Thiers

Les associations, les dispositifs et structures sur le territoire

Public-cible : 5 personnes primo-arrivant, BPI, BPT

Description de l'action :

L'objectif de cette action est de favoriser l'accompagnement socio professionnel le plus tôt possible avec la construction d'un véritable projet professionnel pour chaque personne grâce à la mobilisation d'un accompagnement vers l'emploi renforcé selon les besoins en lien avec l'ensemble des partenaires à l'emploi (Pôle Emploi, Mission Local...) ainsi que les dispositifs comme le SPIE.

Le parcours d'accompagnement des réfugiés comporte deux axes :

- L'accompagnement vers l'emploi : développement des compétences et apprentissage des codes de l'entreprise ;
- L'accompagnement dans l'emploi, destiné à sécuriser le recrutement jusqu'à l'intégration du nouveau salarié dans l'entreprise

Coût prévisionnel jusqu'en juin 2024 : 6 42 € pour 5 parcours

Indicateurs :

Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action

Coût total de l'action

Durée en moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi

Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours

Assiduité et engagement

Les indicateurs relatifs au public-cible et les indicateurs financiers sont obligatoires pour chaque fiche-action.

Les indicateurs thématiques sont à sélectionner en fonction des axes retenus dans le cadre du CTAI.

Les indicateurs pertinents sont à reporter sur chaque fiche-action. Le répertoire et guide d'usage des indicateurs ne doit pas être joint en tant que tel au contrat.

1. Indicateurs relatifs au public-cible (obligatoires pour toutes les actions)

1.1. Pour les actions à destination des publics éligibles

	Objectif	Réalisé
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	Indiquer la valeur-cible d'étrangers éligibles (dont BPI) bénéficiaires de l'action	
dont hommes		
dont femmes		
dont moins de 25 ans		
dont BPI		
dont BPI hommes		
dont BPI femmes		
dont BPI moins de 25 ans		

Commentaire : en ce qui concerne la définition des objectifs, indiquer une valeur-cible uniquement pour le nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action (et non pour toutes les sous-catégories). Pour le « réalisé », il convient en revanche de renseigner toutes les cellules de la colonne de droite.

1.2. Pour les actions à destination des acteurs de l'intégration

	Objectif	Réalisé
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Indiquer la valeur-cible d'acteurs de l'intégration bénéficiaires de l'action	
Nombre d'heures de formation dispensées aux acteurs de l'intégration (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)		Réalisé
Outils créés et/ou mis à disposition des professionnels		Description des outils

2. Indicateurs financiers (obligatoires pour toutes les actions)

	Réalisé
Coût total de l'action	
Dont montant de la subvention sur les crédits du programme 104	

3. Les indicateurs thématiques en fonction des actions

3.1. Apprentissage du français (y compris à visée professionnelle)

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

	Réalisé
Nombre de participants assidus (nombre de participants dont le taux de présence aux séances de formation dispensées est égal ou supérieur à 80 % du nombre d'heures prévues dans leur parcours individuel de formation)	

	Réalisé
Nombre de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation	

3.2. Accompagnement vers l'emploi

	Réalisé
Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi (exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	

	Réalisé
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi (est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante)	
Dont nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	
Dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours (un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soit la nature et le type)	

Dont nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours (si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, merci de le préciser)

3.3. Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Outils et méthodes utilisés pour l'appropriation des principes de la République et les usages de la société française	Description des outils et des méthodes

Thématique(s) de l'action menée (plusieurs réponses possibles) :

- laïcité
- égalité femmes-hommes
- citoyenneté
- parentalité
- liens avec la société d'accueil (parrainage, mentorat...)
- autres (préciser)

3.4. Accès au logement

	Réalisé
Nombre de ménages d'étrangers éligibles ayant pu accéder à un logement pérenne	

3.5. Accès à la santé

	Réalisé
Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles	

3.6. Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

	Réalisé
Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles	

	Réalisé
Nombre d'heures de formation consacrée à la réduction de l'illectronisme (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

3.7. Actions de mentorat / parrainage

	Réalisé
Nombre de binômes constitués	

3.8. Accès au sport et à la culture

	Réalisé
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé	

	Réalisé
Nombre d'événements culturels auxquels les bénéficiaires ont participé	

3.9. Accompagnement multidimensionnel

Cette thématique ne comprend pas d'indicateurs spécifiques, mais reprend les indicateurs correspondant aux différents axes d'intervention du projet d'accompagnement comprenant différents dimensions (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.).

DOC TRAVAIL